

# COMMUNE DE CATTENIERES

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CATTENIERES

### SÉANCE DU 13 JUIN 2022

Date de convocation, date d'affichage : 09/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15                      présents : 10                      votants : 12

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-deux, le 13 du mois de juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 09 juin 2022, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - Antoine HERMAN - José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Céline MARELLI – Sabrina CARDON – Damien BARDOUX

Membre(s) excusé(s) : Roseline HODIN (a donné procuration à Céline MARELLI pour la représenter et voter en son nom), Raphaël CANTA (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : David HEGO, Vincent WIART, Julien DESFOSSEZ

### OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES – DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

#### Droit de préemption urbain

- Non exercice du droit de préemption  
DIA reçue le 21 mai 2022 de Me François-Xavier Derouvroy notaire à Caudry  
Propriétaire(s) : M Jean-Luc Bricout  
Parcelle(s) : section B n° 811

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le **20 JUIN 2022**

Le Maire,  
Daniel FORRIERES

